

2954

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la transformation de l'hôtel des postes de Berne pour recevoir de nouvelles installations téléphoniques.

(Du 16 mai 1933.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Le développement constant du *trafic téléphonique* de la ville de Berne oblige l'administration à renouveler et à agrandir les installations d'exploitation actuelles. Pour les loger, il faut d'importantes transformations aux combles de l'hôtel des postes. A ce sujet, nous avons l'honneur de vous exposer ce qui suit :

C'est en 1881 que fut ouvert à l'exploitation le premier *central téléphonique local* de Berne. Equipé pour 144 raccordements, il était logé dans l'ancien bâtiment des postes du Bollwerk, que l'on désigna plus tard sous le nom de bâtiment des téléphones et qui abrite actuellement l'office de construction, le central local, le central interurbain et la station de répéteurs. En 1896, l'effectif des abonnés ayant atteint 1500 unités environ, ce premier central local, à exploitation manuelle, dut être remplacé par un nouveau. Dans la partie médiane et surélevée du bâtiment, fut aménagée une salle appropriée pour le central local et le central interurbain. Ces installations étaient encore comprises selon le système des batteries locales.

Le nombre des abonnés ayant plus que doublé pendant les douze années qui suivirent, le nouveau central téléphonique dut à son tour être remplacé en 1907 par un autre central également manuel, mais à batterie centrale; celui-ci, après avoir subi des extensions successives, a pu assurer à lui seul, jusqu'en 1926, le service téléphonique de la ville de Berne. Comme, cette année-là, le réseau de Berne comptait déjà 9000 abonnés et que le central manuel local n'était plus susceptible d'extension, il fut décidé d'établir

un deuxième central. Mais deux raisons sérieuses s'opposaient à l'installation de ce central dans le bâtiment des téléphones de la gare. D'une part, ce bâtiment aurait dû être considérablement transformé puis renforcé de fond en comble et, d'autre part, il ne semblait pas recommandable d'engager de plus grands capitaux pour un bâtiment pouvant être touché par la transformation de la gare. On abandonna donc cette solution et l'on décida de transférer par étapes successives le service téléphonique dans l'hôtel des postes, dont la construction robuste et les étages élevés devaient permettre d'aménager sans trop de frais les locaux nécessaires au service téléphonique.

On construisit une salle spéciale au troisième étage de l'aile sud de l'hôtel des postes, du côté de la rue d'Aarberg. En 1926 fut installé dans cette salle un central téléphonique automatique, dont la capacité de 4400 raccordements au début fut portée à 10,000 raccordements en 1928 et 1931.

Pour pouvoir utiliser encore quelques années le vieux central manuel situé dans le bâtiment des téléphones, on le transforma au cours des années 1925 et 1926; depuis lors, il dessert environ 5000 abonnés. Or, après 26 années, il a rendu tous les services qu'on en pouvait attendre et n'est plus en mesure de faire face aux exigences croissantes du trafic. Comme, en outre, les deux centraux, l'ancien central manuel et le central automatique, ainsi que les installations de réserve arriveront à la limite de leur capacité à la fin de 1934 et qu'il ne sera pas possible, pour des motifs d'ordre économique et technique, d'agrandir l'ancien central manuel, il faudra établir en 1934 un deuxième central automatique d'une capacité approximative de 8000 raccordements. L'automatisation du réseau local de Berne, commencée pendant les années 1925 et 1926, sera achevée et la ville de Berne bénéficiera d'un service automatique uniforme, identique à celui qui fonctionne à Bâle, Genève, Lausanne et Zurich.

Il est prévu de loger le nouveau central local II au quatrième étage de l'hôtel des postes, exactement au-dessus de la salle des sélecteurs du central local I, et d'aménager à cet effet une salle d'appareils appropriée. Les frais qu'occasionnera le travail en parallèle des deux groupes de sélecteurs automatiques pourront ainsi être réduits à un minimum. En outre, il y aura suffisamment de place pour agencer non seulement un central à 10,000 raccordements, mais encore le central rural automatique futur et les installations nécessaires à la sélection interurbaine et urbaine. Là aussi, le travail en parallèle des installations servant à la correspondance locale et interurbaine sera sensiblement simplifié.

En procédant aux transformations ci-dessus envisagées, on ne pourra toutefois satisfaire que les besoins les plus urgents du service local. Or, le *service interurbain* exige, lui aussi, un nouvel équipement. Le central interurbain, transformé en 1908 et logé dans le bâtiment des téléphones

de la gare, devra être remplacé en 1935 par un nouveau central, même s'il ne se produit pas d'augmentation exceptionnelle du trafic interurbain. L'ancien central interurbain, installé il y a environ 24 ans, est usé et vieilli. La durée de service d'un central de ce genre est ordinairement de 15 à 18 ans. Le nouveau central interurbain prendra place au quatrième étage de l'aile nord de l'hôtel des postes, du côté de la Speichergasse. En même temps que le central interurbain, il faudra transférer aussi le distributeur des lignes interurbaines et la station de répéteurs. La solution la plus rationnelle consistera à placer ces installations au troisième étage, directement au-dessous du central interurbain, ce qui permettra d'établir de la façon la plus judicieuse et la plus économique les liaisons par câbles entre le central interurbain et la station de répéteurs.

Le tableau ci-après donne un aperçu du développement du trafic téléphonique de Berne depuis 1910:

Année	Abonnés	Conversations locales	Conversations interurbaines	TOTAL
1910	3,931	3,623,950	822,333	4,446,283
1920	6,554	7,285,372	3,685,264	10,970,636
1925	7,829	8,236,824	4,651,266	12,888,090
1932	11,311	14,251,495	7,755,519	22,007,014

Si l'on tient compte des conversations de transit, dont le nombre atteignit 1,538,756 en 1932, on arrive à un total de 23,545,770.

Les nouvelles installations d'exploitation prêtes à fonctionner exigent une dépense de 4,000,000 francs en chiffre rond. Un premier crédit d'environ 300,000 francs, nécessité par les études préliminaires a déjà été inscrit au budget de 1933 de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Les expériences acquises lors de l'incendie du bâtiment des télégraphes à Berne ont montré qu'il serait imprudent de loger des installations de cette importance dans des combles en bois. Aussi, l'administration envisage-t-elle de démolir le toit recouvrant la partie médiane de l'aile sud et nord et de le remplacer par une construction massive. En cas d'incendie, une construction de ce genre formerait le meilleur rempart contre la propagation de l'élément destructeur. Elle permettra, en outre, de loger toutes les installations téléphoniques de la façon la plus rationnelle dans trois parties du bâtiment indépendantes, mais contiguës et à l'épreuve du feu.

Pour installer le deuxième central automatique dans les combles sud de l'hôtel des postes, il est indispensable de transformer une partie de la *façade* de ce bâtiment du côté de la rue d'Aarberg. Les locaux actuels

de ces combles ne se prêteraient pas du tout à l'installation projetée. La surface de plancher nécessaire fait défaut, l'éclairage est insuffisant et la sécurité contre le feu laisse surtout à désirer. En outre, le toit du bâtiment, de ce côté, est déjà tellement chargé de constructions qu'il n'est pas possible de prévoir une extension permettant de conserver l'aspect actuel. Une étude approfondie a établi que le seul moyen d'exécuter le programme prévu consiste à démolir cette partie du toit et à la remplacer par un quatrième étage en exhaussement. Cet étage s'élèvera à 1 m 80 à peu près en retrait de la façade actuelle et donnera à l'ensemble un aspect plus simple et beaucoup plus sobre. Les façades des ailes du troisième étage seront adaptées au nouveau corps central.

Un premier essai de simplification de ces façades tourmentées a du reste été fait en 1926 déjà. Les fenêtres d'une partie du troisième étage du côté du Bollwerk ont été élargies aux dimensions de celles des étages inférieurs et on a fait disparaître les frontons déchiquetés qui coupaient disgracieusement la corniche du toit. Le résultat fut un éclairage plus favorable des locaux et une meilleure possibilité de les utiliser. De plus, la suppression des nombreux raccordements à la toiture a réduit les dépenses d'entretien de l'immeuble. Enfin la ligne plus sobre du toit a sensiblement embelli l'ensemble de la façade. Pour les mêmes motifs, il est désirable que la transformation, commencée de ce côté, soit continuée à l'autre partie de la façade du Bollwerk, de même qu'à celles de la Speichergasse et de la rue de Genève.

Il faudra démolir aussi la grande tour du côté du Bollwerk qui n'a aucune raison d'être et qui exige des frais d'entretien importants. On la remplacera par une disposition sobre et uniforme de la corniche supérieure, s'harmonisant avec l'ensemble de la façade.

Ces modifications de la structure extérieure ont été déjà soumises à l'examen des autorités de la ville, qui les approuvent.

Le corps de bâtiment de la Speichergasse sera également exhaussé d'un étage, construit en retrait de la façade principale de la même manière que du côté de la rue d'Aarberg.

Les corps de bâtiment situés au Bollwerk et à la rue de Genève ne seront, en revanche, exhaussés que du côté de la cour, afin qu'ils restent en harmonie avec les nouveaux fronts de la rue d'Aarberg et de la Speichergasse. La cour postale recevra, de ce fait, un encadrement plus uniforme; en outre, on gagnera une place importante aux troisième et quatrième étages et on supprimera des raccords de toit compliqués et coûteux.

Pour la construction des nouvelles façades extérieures du troisième étage, on utilisera autant que possible les blocs de grès provenant de la démolition. L'emploi de pierre artificielle est prévu pour le reste. Les nouvelles façades du quatrième étage et toutes celles du côté cour seront en briques, avec crépissage; les piliers, supports et plafonds, en partie en fer, en partie en béton armé; les travaux de ferblanterie, en cuivre; les fenêtres,

à double vitrage (au besoin avec stores). Les parois et plafonds des salles des installations téléphoniques seront crépis et passés au ripolin. Les autres locaux seront, suivant les besoins, vernis à l'huile ou tapissés. Les planchers des salles seront recouverts de linoléum. Des prises d'hydrante et des parois de séparation, convenablement réparties dans les combles, protégeront les installations contre le feu.

Conformément à l'ordre dans lequel les installations d'exploitation doivent être aménagées, les transformations de l'hôtel des postes seront exécutées par *étapes*. D'autres raisons militent également en faveur de ce mode de procéder. Eu égard aux intempéries et aux risques d'incendie, on veut éviter de découvrir en une fois les trois quarts du bâtiment et de devoir l'abriter pendant un temps assez long par une immense toiture de fortune. Enfin, les échafaudages qu'il faudrait dresser simultanément contre trois façades et la mise à contribution prolongée de la plus grande partie de la cour entraveraient sérieusement le service postal.

Il est en conséquence prévu de surélever tout d'abord le quatrième étage du côté de la rue d'Aarberg pour loger le central local II. On procédera simultanément à la transformation du troisième étage et à l'exhaussement de la partie du quatrième, côté cour, du corps de la rue de Genève. Lorsque la maçonnerie brute de ces travaux sera terminée on entreprendra la deuxième étape, soit l'exhaussement du côté de la Speichergasse.

Comme troisième étape, l'administration envisage la transformation du troisième étage de l'aile ouest et la suppression du toit de la grande tour. Les travaux de cette dernière étape seraient entrepris selon les circonstances, mais en tous cas pas avant 1935 ou 1936.

Pour pouvoir gagner la place dont l'administration des téléphones aura besoin dans l'hôtel des postes, il faudra modifier la distribution actuelle des locaux et transférer jusqu'à nouvel avis dans l'ancienne caserne de cavalerie quelques services (direction postale d'arrondissement et office des chèques postaux). Cette situation provisoire durera jusqu'à ce qu'une solution soit intervenue dans la question de la gare et de la nouvelle structure des bâtiments voisins.

Dès que le central local II, le central interurbain et la station de répéteurs seront supprimés, une partie du deuxième étage et la partie centrale du troisième étage de l'ancien bâtiment des téléphones deviendront disponibles. Il sera alors possible de déférer au désir depuis longtemps exprimé de doter la direction d'arrondissement des télégraphes de nouveaux locaux pour ses services d'exploitation et d'administration; le peu de place restant disponible constituera une modeste réserve.

Suivant le devis détaillé de la direction des constructions fédérales, le coût de la transformation et de l'exhaussement de l'hôtel des postes s'éleverait à 1,430,000 francs, qui se répartiraient à parts à peu près égales sur les trois étapes prévues.

L'augmentation de la valeur matérielle des immeubles entre dans cette somme pour un montant d'environ 780,000 francs, qui serait porté au compte d'établissement. Les 650,000 francs restants seraient mis à la charge du compte d'exploitation de l'administration des télégraphes et des téléphones, répartis sur 3 à 4 années.

Nous fondant sur les explications qui précèdent, nous vous prions de bien vouloir autoriser la transformation et l'exhaussement de l'hôtel des postes à Berne en vue de l'établissement d'installations téléphoniques et adopter le projet d'arrêté ci-annexé.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 16 mai 1933.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

SCHULTHESS.

Le chancelier de la Confédération,

KAESLIN.

(Projet.)

Arrêté fédéral

autorisant

la transformation de l'hôtel des postes à Berne pour recevoir de nouvelles installations téléphoniques.

[L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 16 mai 1933,

arrête :

Article premier.

Un crédit de 1,430,000 francs est ouvert au Conseil fédéral pour la transformation de l'hôtel des postes à Berne pour recevoir de nouvelles installations téléphoniques.

Le Conseil fédéral est autorisé, dans les limites du crédit accordé, à apporter au projet approuvé les modifications qui se révéleraient nécessaires.

Art. 2.

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Art. 3.

Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la transformation de l'hôtel des postes de Berne pour recevoir de nouvelles installations téléphoniques. (Du 16 mai 1933.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	2954
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.05.1933
Date	
Data	
Seite	796-802
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 909

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.